

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen 2024-2025 donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026**

**Oto-Rhino-Laryngologie**

## Table des matières

1.	La candidature .....	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage relatif -concours – examen. ....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires .....	3
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours et pré-examen .....	4
2.2	L'épreuve .....	4
	2.2.1. Description .....	4
	2.2.2. Spécificités.....	5
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation .....	6

## Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Oto-Rhino-Laryngologie** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

### 1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Oto-Rhino-Laryngologie**, le Prof. Philippe ROMBAUX (ci-après, le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

### 2. Sélection et évaluation

#### 2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

#### Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

## Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2<sup>ème</sup> cycle de médecine, en ce compris les étudiant.es de fin de 2<sup>ème</sup> cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré) du.de la candidat-e.

## Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours, seront notamment pris en compte pour l'évaluation

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour l'étude de la spécialité
- L'investissement personnel du.de la stagiaire lors de la participation aux activités du service
- La participation aux staffs et autres manifestations ou réunions organisées au sein du /par le service

## 2.2 L'épreuve

### 2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

## Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 15 points**

*Description* : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des pathologistes. Les manuels de référence sont : Le livre de l'Interne ORL (BONFILS et CHEVALIER), Précis d'audiométrie clinique (Michel PORTMANN), Anatomie ORL (BONFILS et CHEVALIER).

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 15 points**

*Description* : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e. Questions sur les grands tableaux cliniques, la physiopathologie et l'anatomie ORL.

## Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 40 points**

*Description* : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des pathologistes. Les manuels de référence sont : Le livre de l'Interne ORL (BONFILS et CHEVALIER), Précis d'audiométrie clinique (Michel PORTMANN), Anatomie ORL (BONFILS et CHEVALIER).

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 40 points**

*Description* : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e. Questions sur les grands tableaux cliniques, la physiopathologie et l'anatomie ORL.

### 2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

**La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat.es à l'examen.**

**Lors de la phase 2**, les candidat-es sont autorisé-es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase II.

### 3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Prof. Philippe ROMBAUX
Vice-Président du master	Prof. Sébastien VAN der VORST
Membres	Dr M. DECAT, Dr C. DE DORLODOT, Prof. C. HUART, Prof. S. SCHMITZ, Prof. P. Garin
Membre extérieur	Prof. P. MAHY

## Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : Mary-Line DENUIT Service ORL - Route 407, étage -1 mary-line.denuit@saintluc.uclouvain.be	Au plus tard, le vendredi 4 avril 2025.
Interview de motivation	En même temps que l'épreuve orale.	Lundi 23 juin 2025, après-midi
Épreuve écrite	A déterminer en fonction du nombre de candidats : Salle de réunion du service d'ORL (-1, route 407) aux Cliniques universitaires Saint-Luc ou auditoire facultaire ou clinique.	Lundi 23 juin 2025, matin.
Épreuve orale	Salle de réunion du service d'ORL (-1, route 407) Cliniques universitaires Saint-Luc.	Lundi 23 juin 2025 après-midi.